http://snetap-fsu.fr/Mission-de-cooperation.html



## Mission de coopération internationale : le Snetap-FSU s'adresse au BRECI

- Les Dossiers - Vie internationale -

Date de mise en ligne : lundi 3 septembre 2012

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Copyright © Snetap-FSU Page 1/2

Monsieur,

Le Comité permanent « vie internationale » du SNETAP <u>FSU</u> s'est réuni courant avril et souhaite attirer votre attention sur plusieurs points concernant la mission de coopération internationale et la promotion de campagnes thématiques comme « Alimenterre ».

Tout d'abord, sur la mission de coopération internationale, il a été mis en avant le fait que certains <u>SRFD</u> décidaient de refuser le déplacement de groupes d'élèves vers certains pays sans avoir consulté les recommandations du Ministère des Affaires Étrangères qui parfois se sont avérées divergentes. Le SNETAP-FSU souhaiterait que soit clarifiée la procédure légale afin d'éviter bien des désagréments aux équipes organisatrices dans les établissements.

De plus, à l'occasion de l'écriture des PREA et PREAP dans les instances régionales, notre organisation souhaiterait que la mission de coopération internationale soit considérée dans toutes ses dimensions et pas uniquement en tant que mobilité européenne. Des actions de coopérations internationales, voire des partenariats anciens, se retrouvent en effet parfois obérées par des politiques de subventions régionales visant à promouvoir les voyages en Europe... ce qui n'est pas acceptable. Un certain nombre de rappels du BRECI quant aux orientations de l'EA en matière de coopération internationale, en direction des DRAAF-SRFD comme des directions d'EPL s'imposent, à défaut c'est une de nos spécificités qui risque de se déliter rapidement pour des considérations matérielles qui tendent à se substituer à une véritable politique en la matière. Au-delà, le SNETAP-FSU estime aussi que la mission est souvent négligée dans les projets régionaux et demande qu'une place lui soit accordée au même titre que les autres missions de l'enseignement agricole, en appui de la mission première de formation, et cela avec les décharges horaires nécessaires.

Enfin, ayant connaissance d'officines privées qui sollicitent les établissements pour le placement de stagiaires à l'étranger, le SNETAP-FSU demande que le BRECI alerte les services régionaux académiques sur ce point et qu'il les encourage à communiquer et promouvoir les réseaux géographiques et thématiques du ministère de l'agriculture.

Sur la promotion de campagnes thématiques telle que « Alimenterre », le comité permanent a rencontré deux membres du <u>CFSI</u> (comité français de solidarité internationale) et s'est interrogé sur la promotion de la campagne « Alimenterre » dans les établissements de l'enseignement agricole. Il apparaît bien souvent que seuls les établissements sensibilisés aux questions internationales et engagés dans la mission de coopération s'impliquent dans la campagne.

Le SNETAP-FSU s'est donc interrogé sur la pertinence d'une note de service du Ministère de l'agriculture à l'attention des SRFD et établissements dont l'objet serait la promotion, la valorisation de la campagne « Alimenterre » et l'incitation à y participer. Le SNETAP-FSU souhaiterait que vos services étudient l'écriture d'une telle note.

Espérant avoir retenu votre attention sur ces points, recevez, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

FREDERIC CHASSAGNETTE
Secrétaire Général adjoint SNETAP-FSU

LAURENCE DAUTRAIX

Coordinatrice du Comité Vie Internationale

Copyright © Snetap-FSU Page 2/2